



## Les Gribouill'art Règlement d'ordre intérieur (2019)

- Section 2,5 à 5 ans (stages)
- Section 2,5 à 8 ans (stage de Pâques)
- Section 2,5 à 12 ans (année scolaire)

Les Gribouill'Art sont situés dans le parc communal de Baudour.

Numéro d'appel : 0476/45 08 03 (entre 12H30 et 19H00).

Cet accueil extrascolaire est sous la responsabilité de la Ville de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre.

Toutes les informations complémentaires peuvent être obtenues au service Education :  
065/76 19 12.

« Les Gribouill' Art » est un projet d'accueil intégrant un accueil journalier pour les 2,5 ans à 12 ans ainsi que des stages durant toutes les vacances scolaires pour les 2,5 à 5 ans.  
(8 ans stage de Pâques)

Les enfants doivent déjà être scolarisés pour fréquenter les activités des Gribouill' Art.

Cette activité est agréée et subsidiée par l'ONE.

Nous proposons donc principalement aux parents qui travaillent avec des horaires flexibles une solution de garde pour leurs enfants.

Les enfants sont accueillis dans un espace convivial entouré d'un vaste parc verdoyant.

Ils sont encadrés par du personnel qualifié (éducatrice, puéricultrice, institutrice maternelle, graduée en arts plastiques, etc ...).

Taux d'encadrement : 1 animatrice pour 14 enfants.

Responsable de projet : service Education : Mme SWIECONEK Catherine.

Nos animatrices durant l'année scolaire :

- DI NANNO Mélanie
- NOVANI Louise
- GODART Céline (mercredi)
- ZARDINI Marlène (mercredi)

Nos animatrices en renfort durant les stages :

- CORDIER Pauline
- PLATTEAU Mylène
- PAS Angélica
- VICHOS Christel

- ...

## HORAIRE :

Les Gribouill' Art sont ouverts durant la période scolaire de 15H00 (12H00 le mercredi) à 19H00 (20H00 sur demande justifiée) et de 7H30 à 17H30 durant les vacances.

Des périodes de fermeture peuvent être prévues afin de former le personnel d'encadrement.

## INSCRIPTIONS :

Lors de votre premier contact, un dossier d'inscription vous est remis.

Nous insistons pour que ce dossier soit complet et remis dès le premier jour d'accueil.

Pour l'accueil durant l'année scolaire, les inscriptions se font d'avril à juin pour la rentrée de septembre.

Si votre enfant est déjà inscrit, vous recevrez vers le mois de mai une décharge de transport scolaire qui fera office d'inscription. Si vous souhaitez désinscrire votre enfant, il vous est demandé de nous prévenir au plus vite afin de permettre à d'autres enfants de participer aux ateliers.

Pour les nouveaux, nous prenons les inscriptions par ordre d'arrivée et complétons une liste d'attente.

Pour nous contacter, nous vous invitons à nous téléphoner durant la permanence téléphonique le mercredi (de 11H00 à 12H00 et de 17H00 à 19H00) et les lundis, mardis, jeudis et vendredis (de 11H00 à 15H00 et de 17H00 à 19H00).

Nous vous demandons donc de nous contacter prioritairement durant ces heures pour nous signaler tout changement d'horaire ou nous donner toute information.

Concernant les inscriptions aux stages des vacances scolaires, une permanence spéciale sera organisée.

## MEDICATION :

Une fiche santé est à compléter OBLIGATOIREMENT et sera remise à la responsable dès le premier jour de fréquentation de l'enfant.

AUCUNE médication ne sera donnée au sein de l'établissement sauf sur prescription médicale, à l'exception du paracétamol.

UN ENFANT MALADE NE SERA PAS ACCEPTE aux Gribouill' Art.

MALADIE - ACCIDENT- VETEMENTS DE RECHANGE - LANGES :

\* En cas de maladie et/ou d'accident :

1) La responsable contacte les parents.

2) En cas d'urgence et en l'absence d'une décision parentale, l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche. Appel sera fait à l'ambulance.

\* Déclaration d'accident : Organisme assureur : ETHIAS.

En cas d'accident, une déclaration est remplie par le personnel ainsi que le médecin. Cette déclaration est ensuite envoyée par nos soins à l'organisme assureur. Celui-ci, dès réception de la déclaration, enverra aux parents un courrier reprenant le numéro du dossier ainsi que les démarches à suivre.

En cas d'accident d'un enfant, les parents (ou la personne investie de l'autorité parentale) en sont avisés le plus rapidement possible par le personnel et assumeront la continuité des soins. Un formulaire d'assurance qui sera complété par le médecin lors de la première visite, leur sera remis.

\* Langes et vêtements de rechange :

.Les enfants veillent à avoir des vêtements de jeux. Une couverture (ou drap de bain) est demandée pour la sieste des plus petits (indiquer le nom de l'enfant)

.Des vêtements et des langes /lingettes de rechange sont également demandés pour les enfants qui ne sont pas propres.

SECURITE aux abords et au sein de l'activité des Gribouill' Art :

.Dès leur arrivée sur les sites, les enfants sont pris en charge par le personnel.

.Nous demandons aux parents qui amènent les enfants de respecter le lieu mis à notre disposition (signalisation, vitesse, stationnement, etc ...)

.Si l'enfant doit être confié à une autre personne majeure que celle qui est habituellement habilitée à le reprendre à la fin de la journée, les parents sont instamment priés d'en avvertir le personnel.

.Veuillez signaler également si vous devez reprendre votre enfant en dehors des heures prévues (uniquement de façon exceptionnelle).

#### COMPORTEMENT GENERAL DE L'ENFANT :

.Les enfants sont tenus de respecter les consignes qui leur sont données par écrit ou oralement par le personnel.

.Il est demandé aux enfants de bien se conduire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de respecter tout le personnel et leurs condisciples, de respecter les lieux occupés (propreté, parfait état des locaux, du mobilier, du matériel, etc ...)

.Les parents encourent la responsabilité de leur enfant qui provoque intentionnellement un dommage quel qu'il soit et qu'il se trouve sous la surveillance d'un membre de l'équipe.

.L'enfant qui se conduit d'une telle manière que sa présence peut constituer une nuisance ou un danger pour ses condisciples, la Ville en fait part sans tarder aux parents. En outre et selon la gravité des faits, des mesures d'exclusion peuvent être envisagées par la Ville.

.Des objets personnels tels que MP3, GSM, jeux, gadgets électroniques sont formellement interdits. La Ville n'est pas responsable en cas de perte, vol ou détérioration des bijoux ou vêtements de valeur.

.Il est vivement conseillé d'étiqueter les objets personnels. Il est demandé de récupérer au plus vite les objets ou vêtements oubliés.

#### MESURES D'ORDRE ET DISCIPLINAIRES :

Elles sont proportionnelles à la gravité des faits et à leurs antécédents éventuels, en cas de non-respect du présent règlement.

Elles peuvent aller jusqu'à l'exclusion en cas de motif grave.

Toute agression même verbale, d'un parent envers un enfant, un membre du personnel ou de la direction fera l'objet d'une plainte en justice.

#### PHOTOS :

Les parents acceptent que leur enfant soit photographié dans le cadre strict des activités organisées par les Gribouill'Art ou dans le cadre des publications de la Ville de Saint-Ghislain.

#### RAMASSAGE EN BUS DURANT L'ANNEE SCOLAIRE :

Les jours d'école, un transport est prévu de l'école que fréquentent les enfants (écoles de l'Entité) jusqu'au lieu de l'activité. Pour mener à bien cette organisation, une fiche mensuelle sera remplie avec les jours où l'enfant fréquentera l'activité et l'école fréquentée.

En cas d'absence, téléphoner au plus vite sur le GSM de service et laisser un message. Si l'enfant n'est pas présent, une absence injustifiée sera facturée.

Toutes les écoles ont les coordonnées du lieu de l'activité.

Le service de ramassage peut être interrompu en cas de conditions climatiques difficiles (neige, verglas, etc ...) : vous en serez avertis au plus tôt.

#### RAMASSAGE EN BUS DURANT LES VACANCES D'ETE (uniquement) :

Un horaire de ramassage à des points situés sur l'ensemble du territoire de l'Entité est disponible sur simple demande.

Pas de ramassage au domicile de l'enfant.

## ACCUEIL DURANT LES VACANCES SCOLAIRES : (inscription par semaine obligatoire)

Pour garantir un accueil de qualité, les places seront limitées.

Les stages se déroulent durant toutes les vacances scolaires de 7H30 à 17H30.

### TARIF :

Durant l'année scolaire :

du lundi au vendredi : 3,50 EUR/jour

Une absence injustifiée sera facturée à 3,50 EUR

Facture rédigée pour chaque famille à la fin de chaque mois et payable sur le compte bancaire de la Ville.

En cas de non-paiement après 2 rappels, l'enfant se verra définitivement exclu de l'activité.

Durant les stages : (inscription par semaine obligatoire)

5,80 EUR par jour avec une inscription par semaine obligatoire.

L'inscription sera définitive dès réception du paiement sur le compte de la Ville de Saint-Ghislain.

Seules les absences justifiées par certificats médicaux seront remboursées.

Une fiche de déductibilité fiscale vous sera envoyée automatiquement.

La participation financière des parents ne doit pas être un obstacle à la participation de votre enfant à nos activités. Le service Education (065/76 19 12 : Mme SWIECONEK) se tient à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

### REPAS ET COLLATION :

Durant l'année scolaire :

Une collation à 16H00 est comprise dans le prix.

Un repas tartines peut être obtenu (sur demande préalable) durant l'année scolaire moyennant supplément.

Durant les stages :

Les collations à 10H00 et à 15H30 sont incluses.

Toutefois, vous devez fournir des tartines pour le midi.

Une option de repas complet est possible uniquement durant les vacances d'été.

Tarif : 3,80 EUR

Le présent règlement entre en vigueur dès le premier jour d'activité de l'enfant aux Gribouill' Art.